

(N° 15.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE

---

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1926

---

**Rapport de la Commission des Finances, chargée de l'examen du Projet de Loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1927.**

*(Voir les nos 16, 37 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séances des 17 et 21 décembre 1926.)*

---

Présents : MM. LAFONTAINE, président; BARNICH, le baron DELVAUX DE L'ENFFE, le baron DE MÉVIUS, FRANÇOIS, HUISMAN-VAN DEN NEST, SEELIGER et COOLS, rapporteur.

---

MADAME, MESSIEURS,

La Chambre des Représentants a transmis au Sénat le **Projet de Loi** allouant des crédits provisoires sur les budgets de l'exercice 1927.

La Commission vous propose, après examen, d'accorder au Gouvernement les crédits provisoires demandés pour l'exercice 1927.

Les budgets ne pourront, à toute évidence, être examinés avant le 31 décembre de l'année en cours.

Dans ces conditions, il est urgent de voter les crédits sollicités pour assurer la marche des services de l'État.

*Le Rapporteur,*  
A. COOLS.

*Le Président,*  
H. LAFONTAINE.